

Objet : *RS - Approbation de la convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de gestion de la Savoie*

- date de convocation le 12 décembre 2025
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi dix-huit décembre dix-sept heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Alban-Leysse, salle des fêtes, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 27

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Barberaz

Arthur Boix-Neveu

Barby

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Eric Delhommeau

Challes-les-Eaux

Chambéry

Marie Bénévise - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Isabelle Dunod - Martin Noblecourt - Thierry Repentin

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Hervé Ferroud-Plattet

Jacob-Bellecombette

Brigitte Bochaton

Jarsy

Pierre Duperier

La Compôte

La Motte-en-Bauges

Damien Regairaz

La Motte-Servolex

Luc Berthoud - Pascal Mithieux

La Ravoire

La Thuile

Jean-François Poitou

Le Châtelard

Le Noyer

Les Déserts

Lescheraines

Montagnole

Jean-Maurice Venturini

Puygros

Saint-Alban-Leysse

Michel Dyen

Saint-Baldoph

Valentin Hachet

Saint-Cassin

Jocelyne Gougou

Saint-François de Sales

Maryse Fabre

Saint-Jean-d'Arvey

Christian Berthomier

Saint-Jeoire-Prieuré

Jean-Marc Léoutre

Saint-Sulpice

Marcel Ferrari

Sainte-Reine

Sonnaz

Daniel Rochaix

Thoiry

Vérel-Pragondran

Vimines

Corine Wolff

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 7

de Philippe Ferrari à Pierre Duperier - de Alexandre Gennaro à Valentin Hachet - de Sylvie Koska à Brigitte Bochaton - de Gaëtan Pauchet à Isabelle Dunod - de Marie Perrier à Hervé Ferroud-Plattet - de Josette Rémy à Corine Wolff - de Cécile Trahand à Maryse Fabre

- conseillers excusés : 18

Grégory Basin - Stéphane Bochet - Vincent Boulnois - Corinne Charles - Jean-Pierre Coendoz - Christelle Favetta-Sieyes - Sandra Ferrari - Jean-Pierre Fressoz - Philippe Gamen - Pascal Ginollin - Hélène Jacquemin - Max Joly - Luc Meunier - Vincent Miguet - Franck Morat - Christophe Pierretton - Alain Thieffinat - Thierry Tournier

GRAND CHAMBÉRY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex

04 79 96 86 00 - grandchambery.fr

Bureau du 18 décembre 2025

délibération n° 199-25

objet **RS - Approbation de la convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de gestion de la Savoie**

Jean-Maurice Venturini, vice-président chargé des ressources humaines, de l'accessibilité et de l'appui aux communes, rappelle que Grand Chambéry adhère par convention, depuis le 1^{er} janvier 2020, au service de médecine préventive du Centre de gestion de la Savoie.

Conformément à l'article L. 812-3 du code général de la fonction publique, les collectivités doivent disposer d'un service de médecine préventive afin d'assurer le suivi médical de leurs agents et ont la possibilité d'adhérer au centre de gestion de leur département pour remplir cette obligation.

La convention actuellement en vigueur arrivant à échéance le 31 décembre 2025, il est proposé de renouveler l'adhésion de Grand Chambéry à ce service à compter du 1^{er} janvier 2026 pour une durée de trois ans, renouvelable par tacite reconduction une fois pour la même durée.

Le coût de l'adhésion est d'environ 61 000 € par an.

Vu le code général de la fonction publique,

Vu la délibération n° 026-24 C du Conseil communautaire du 28 mars 2024 déléguant au Bureau tout type de conventions préalables à la réalisation de prestations de service,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

Article 1 : d'approuver le renouvellement de l'adhésion de Grand Chambéry au service de médecine préventive du Centre de gestion de la Savoie à compter du 1^{er} janvier 2026 pour une durée de trois ans,

Article 2 : d'autoriser le président ou son représentant à signer la convention à intervenir dont le projet est joint en annexe,

Article 3 : de dire, en application de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Thierry Repentin





**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Décision I-Parapheur du Bureau**

Numéro attribué à l'acte : **199-25**

Objet de l'acte : RS - Approbation de la convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de gestion de la Savoie

Classification Préfecture : 4 - Fonction publique 1 - Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T. 2 - Autres délibérations

Date de l'acte : 18 décembre 2025

Annexe(s) :
Convention d'adhésion au service de médecine préventive du C
DG 73 - 2026/2028

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20251218-lmc1H34787H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H34787H1

Date de transmission en Préfecture : 19 décembre 2025

Date de réception en Préfecture : 19 décembre 2025

Date de publication sur le site internet: vendredi 19 décembre 2025